

UN CMJ, qu'est-ce que c'est?

Le Conseil Municipal des Jeunes est le porte-parole des jeunes du village.

Il participe activement à l'information et à l'expression des jeunes de la commune. Son rôle dans ce contexte est de représenter tous les jeunes fréquentant la commune et d'instituer à ce titre un dialogue avec eux, de faire part aux autres membres de toute idée ou problème dont il pourrait avoir connaissance.

Le conseil comprend 11 postes de conseillers et est élu pour 2 ans.

Le conseiller élu s'engage à :

- S'investir dans les projets du Conseil Municipal des Jeunes.
- Informer les jeunes du village des actions du CMJ.
- Établir un lien entre les générations de la commune.
- Assister aux réunions.
- Être présent à l'une des commémorations dans la commune (11 novembre, vœux...).
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes.
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes de la ville.
- S'informer des besoins des jeunes du village.
- Être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ.
- Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

LE CMJ c'est pour qui ?

Le conseil municipal des jeunes est ouvert à tous les jeunes entre 7 et 25 ans.

Les jeunes doivent être résidents ou scolarisés sur la commune de Montpezat.

Comment devenir candidat ?

- Récupérez le formulaire de candidature en mairie ou sur www.montpezat-gard.fr
- Pour les mineurs, complétez et signez également le formulaire d'autorisation parentale disponible en mairie ou sur www.montpezat-gard.fr
- Retournez les documents signés en mairie ou envoyez-les à l'adresse mail suivante : cmj.montpezat@gmail.com, **avant le Vendredi 09 octobre 2020.**

